

PRÉAVIS N°: 34/23

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de 153'000.- pour la révision de trois pompes à la station de pompage à la nappe de Plan-Dessous

CONSEIL COMMUNAL DU 14 MARS 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le mercredi 22 février à 19h à la salle de Mazan. Elle était composée de Mesdames Mélanie Gogniat, et Eugenia Puch, votre rapportrice; ainsi que de Messieurs Gacond et Soppelsa, Monsieur Hiseni était absent.

Monsieur Demierre nous a exposé le préavis et nous a expliqué divers enjeux autour de la gestion de l'eau Moudonnoise. Nous le remercions pour sa disponibilité ainsi que pour les éclaircissements apportés.

La commission s'est interrogée sur les raisons de nous présenter un comparatif alors que la solution à choisir semble évidente. Monsieur Demierre nous communique que c'est pour démontrer que plusieurs scénarios ont été envisagés.

Deux systèmes de pompe différents sont exposés et comparés dans le préavis. Cela interroge la commission. Mr Demierre nous répond que cela permet de nous expliquer pourquoi c'est le système de pompe à vis qui a été choisi.

Nous nous sommes également inquiété.e.s auprès de Mr Demierre de savoir ce que faisait la commune concernant le traitement des eaux, en lien avec la contamination au chlorotalonil. En effet, les eaux souterraines sont actuellement exploitées parce que la source du haut de Moudon dépasse les seuils de tolérance. La Municipalité prend bien cet enjeu en considération et projette de créer un nouveau réservoir, avec un filtre à charbon actif.

L'exploitation des eaux de la nappe phréatique de Plan-Dessous a fait augmenter le coût d'acheminement du simple au double. Pour le million de litres d'eau consommé quotidiennement à Moudon, la facture d'électricité est passée de 2500 à 5000 francs par mois. Il y a donc un grand intérêt à revenir à la source du haut de Moudon, car pour cette eau-là, il n'est pas nécessaire de la faire monter pour la mise sous pression. Ce qui éviterait ces frais d'électricité supplémentaires. Par contre les frais de traitement et d'élimination par des filtres à charbon actif sont importants. La question est donc complexe. Nous ne savons pas quel sera le délai pour ces nouveautés.

L'eau de Moudon est contrôlée entre quatre à six fois par année. Les résultats des analyses sont communiqués sur le site de la Commune. Elle semble être de très bonne qualité, si l'on exclut la question du chlorotalonil.

Pour plus d'informations concernant la qualité de l'eau, le site de la Commune de Moudon fournit de nombreuses informations: <https://www.moudon.ch/fr/460/analyse-de-l-eau>

Suite à la présentation de Monsieur le Municipal, la Commission ne débat pas longtemps. En effet, il nous semble qu'il y a une évidence à faire réviser ces pompes. De plus les

solutions choisies et les arguments présentés nous paraissent clairs et suffisants. Pour cela, la Commission, à l'unanimité, vous invite à voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

vu le préavis de la Municipalité No 34/23 ;
ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. autorise formellement la Municipalité à procéder à la révision de trois pompes à la station de pompage à la nappe de Plan-Dessous,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de 153'000.-; dont à déduire tout subside ou participation de tiers éventuels,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 20 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon, le 22 février 2023

La rapportrice, Eugenia Puck

